

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.**REUNION PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.**

Présidence de M. J.Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je demande aux chefs de groupe les personnes qui sont à excuser. Monsieur GENET ?

M. GENET.- Je vous demande d'excuser Mme FRENAY.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur le Président, Maurice DEMOLIN, Josette MICHAUX et Denise BARCHY.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

Mme CHEVALIER.- Jean-Robert COLLAS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme LAMBINON.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2004).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Eloge funèbre

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue M. François GELINE.

Né à Aywaille le 14 mars 1939, M. François GELINE est décédé le 21 juin dernier à l'âge de 65 ans.

Issu du district de Saint-Nicolas et représentant le Parti ECOLO, il a siégé au sein de notre assemblée de 1994 à 2000.

Il était membre des commissions Affaires économiques et Intercommunales, Culture, Finances et Services provinciaux.

Homme rigoureux, intransigeant et entier, M. GELINE était également un bon vivant. Grand amateur de vin, il était d'ailleurs viticulteur.

Au nom de notre assemblée, j'ai envoyé un message de condoléances à sa famille.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(L'Assemblée observe quelques instants de recueillement à la mémoire de M. GELINE).

V.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal des enfants de Saint-Nicolas qui viennent de nous rejoindre et qui ont manifesté le souhait d'assister aux travaux de notre assemblée.

VI. QUESTIONS D'ACTUALITE.

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

03/04/A7 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle de Verviers (CHPLT)

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. SMETS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, en date du 27 novembre 2003, notre ancien collègue Conseiller provincial et ami, Julien MESTREZ, actuel Député permanent, posait une question d'actualité relative à la reprise par la Province du Centre de Soins de Borgoumont-La Gleize par le Centre Hospitalier La Tourelle à Verviers.

En effet, à l'époque, un accord était en vue dans le sens de la reprise du Centre de Revalidation Princesse Astrid et M. MESTREZ souhaitait interroger la Députation permanente notamment sur les modalités de la fusion, sur les aspects financiers et les conséquences pour le personnel dont on se souviendra, disait-il à l'époque, qu'il avait manifesté son inquiétude.

Alors ma question d'actualité, si vous voulez, est dans le prolongement de ce contexte. Je n'en donne pas lecture puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Merci, Monsieur le Député permanent, de bien vouloir y répondre.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent HAMAL, pour la réponse de la Députation permanente.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues de la Députation permanente et du Conseil provincial, de façon très simple, la réponse aux deux questions posées par M. SMEETS.

Tout d'abord, ce qu'est la position de la Députation permanente. Elle s'en réfère bien entendu aux décisions prises par les organes du Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle et dès avant le rapprochement et la fusion que nous avons votés au Conseil provincial, le plan d'assainissement que vous connaissez était déjà en cours d'adoption. C'est une première chose. C'est donc aux organes compétents de l'intercommunale à prendre les décisions qu'il faut, en tenant compte de ce que la Province de Liège est représentée au sein desdits organes.

Pour ce qui est de votre seconde question, quant aux incidences des mesures prises sur la convention passée et notamment pour ce qui est du personnel d'origine provinciale, il n'y a absolument aucun changement ; la convention, rien que la convention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

03/04/147 : Participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Immobilière du Val Saint-Lambert », constituée sous la forme d'une société anonyme

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 03/04/147. Ce dossier a été soumis à la première et à la huitième commissions réunies conjointement. J'invite le rapporteur, M. VOLONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. VOLONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 03-04/147 relatif à la participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Immobilière du Val

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Saint-Lambert », constituée sous la forme d'une société anonyme, a été examiné le lundi 21 juin dernier à l'occasion d'une réunion conjointe de la première commission « Affaires économiques et Intercommunales » et de la huitième commission « Travaux, Voiries et Cours d'Eau », placée sous la présidence de M. Georges FANIEL et en présence de MM. les Députés PIRE et MESTREZ.

M. le Député PIRE a brièvement commenté ce document en insistant sur l'importance de ce dossier en matière touristique, patrimoniale et économique pour le bassin de Seraing mais aussi pour le Pays de Liège au sens le plus large.

Pour lui, la Province se doit de participer à un projet de développement de cette envergure à concurrence d'une entrée dans le capital de la Société « Immobilière du Val Saint-Lambert » à raison d'1.250.000 €, avec une représentation assurée de la Province dans les instances (assemblée générale et conseil d'administration). Il convient toutefois de statuer rapidement étant donné que la constitution de la société aura lieu début juillet.

A l'issue de la présentation assez sommaire de ce dossier, de nombreuses questions ont été posées par plusieurs membres des deux commissions réunies conjointement.

Elles concernent notamment la nature des liens existant éventuellement entre cette société et la société « Cristallerie du Val Saint-Lambert », la distinction à opérer entre les actions de type A et de type B.

A ce sujet, il est répondu que les actions de type A sont réservées à la SPECI (Société de promotion et d'études de concepts immobiliers) et les actions de catégorie B à tous les autres actionnaires, y compris la Province de Liège.

A un membre de la commission qui souhaiterait connaître le rapport entre la note de présentation et les statuts de la société ainsi que l'identité des différents actionnaires et leur influence respective, ce qui lui paraît quand même essentiel, M. MESTREZ, Député permanent, communique la ventilation des participations des différents actionnaires. Afin d'apporter un complément d'informations indispensable aux membres des deux commissions, des documents reprenant les renseignements souhaités sont remis en séance à tous les participants.

D'autres questions sont encore posées à propos de la valeur des actions et de l'objet de la société qui paraît vaste pour plusieurs commissaires.

Les Députés permanents insistent quant à eux sur l'importance du geste surtout politique qui est demandé aujourd'hui et aussi sur les courts délais réservés à l'examen de ce dossier en raison de la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

constitution de la société le 7 juillet.

Des explications complémentaires ne manqueront pas d'être fournies par la Députation permanente début septembre.

Après une dernière série d'échanges de vues parfois assez confus entre des commissaires, membres de l'opposition et les représentants de la Députation permanente, le vote du document est finalement approuvé par 13 oui et 7 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Avant toute chose, je voudrais demander aux chefs de groupe s'ils ont bien été contactés pour désigner leurs délégués à l'assemblée générale.

M. DRION.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de bien vouloir fournir les noms à M. PRINSENS.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. FANIEL, M. CREMER. Vous avez la parole, Monsieur FANIEL.

M. FANIEL (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, en tant que président de la réunion conjointe des première et huitième commissions, je voudrais remercier Charles VOLONT pour la relation objective et détaillée du débat qui a eu lieu.

Il est vrai que les réponses aux questions furent parfois vagues mais il est normal de ne pas être précis lorsque les décisions ne sont encore qu'à l'état de projets.

Je voudrais, cependant, ajouter une remarque.

En commission, il a été déclaré que j'avais refusé l'entrée de la salle à des personnes que je ne connaissais même pas !

Croyez bien que je n'ai interdit l'entrée de qui que ce soit, à qui que ce soit !

Tous les commissaires, arrivés à l'heure, pourront en témoigner. Cela relève probablement d'une séquence du festival du film imaginaire projetée dans un autre monde.

Qui plus est, après avoir réfuté cette accusation, j'aurais dû aller m'expliquer avec les personnes se trouvant derrière la porte et que je n'apercevais même pas.

Chers Collègues, là n'est pas l'essentiel des travaux de nos deux commissions, mais cette mise au point devait être faite

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

puisqu'une vingtaine de commissaires ont entendu ces propos.

L'essentiel, c'est que la Province de Liège entre dans une dynamique de revitalisation du site du Val Saint-Lambert en terme de tourisme, de culture et événementiel parce qu'il le mérite suite à son passé industriel et culturel de renom.

J'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur CREMER, vous avez la parole.

M. CREMER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, nous devons ce jour nous prononcer sur la participation financière de la Province de Liège à la société anonyme « IMMOVAL » à concurrence d'1.250.000 euros.

Comme signalé lors de la réunion de commission par le Député rapporteur, nous ne sommes pas en train de discuter d'une « queue de budget », la somme est considérable. Nous avons eu un échange d'informations très intéressant en commission.

Cependant, je me dois de vous informer que le groupe ECOLO s'abstiendra sur cet investissement non pas parce que nous sommes opposés au projet (j'y reviendrai d'ailleurs) mais bien en guise de désapprobation sur la méthode utilisée. Je m'en explique.

Nous discutons d'un investissement qui, nous dit-on, ne risque qu'une chose : c'est gagner en valeur. Soit, mais pourquoi aborder cela en dernière minute, avec un dossier très maigre ?

Qu'est-ce qui justifie une telle précipitation dans la présentation de ce dossier ? A l'exception d'une assemblée des actionnaires qui se tiendrait le 7 juillet prochain, rien ne le justifie.

Le montage financier présenté dans les documents reçus en commission montre que la Province va acquérir, suite à la recapitalisation de la société anonyme IMMOVAL, 30,35% de l'actif de la société ! C'est en fait, avec la SLF IMMO, l'un des deux plus gros actionnaires de la société ! Il est vrai que lorsque la société SPECI apportera sa part (notamment en plus-value réalisée par l'obtention des permis et autorisations de bâtir), la Province de Liège ne représentera plus que 15,36% de l'actif d'IMMOVAL.

Lorsque l'on se lance dans une aussi grosse opération et que l'enjeu de la réalisation du projet dépend fortement de la participation de la Province, on peut se permettre - si l'on n'est pas prêt - à postposer une assemblée des actionnaires jusqu'au mois de septembre. Ou alors, je repose ma question, pourquoi cette

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

précipitation ?

En commission, plusieurs questions posées auraient pu être évitées si nous avions eu suffisamment d'informations au préalable. Je le regrette.

On nous présente les statuts actuels d'IMMOVAL ainsi que les modifications statutaires prévues pour intégrer les nouveaux partenaires dont la Province. Pourquoi n'avons-nous pas été associés à la définition du rôle de notre institution au préalable ? Serait-ce une chasse gardée de la Députation provinciale ? Si la réponse est positive, ne vous étonnez pas que nous nous permettions en bout de course de poser des questions qui auraient pu trouver échos et réponses avant si nous avions été associés plus tôt à la démarche.

Je reviens aux statuts et à la classification des actions. Le capital social de la société est représenté par 4387 actions sans mention de valeur nominale et chacune représente $1/4387^{\text{ième}}$ de l'avoir social. Ces actions sont réparties en deux catégories (A et B) que l'on pourrait définir comme étant le capital privé en catégorie A et le capital public en catégorie B.

Jusque là, rien de particulier. J'en conviens. Là où je ne comprends plus grand-chose, c'est lorsque je lis que les actions en catégorie A sont au nombre de 3509 et que les actions en catégorie B sont au nombre de 878.

Après une lecture approfondie des statuts et des propositions de modifications statutaires présentées, je ne trouve aucune trace d'une différence de valeur entre celles-ci, ni d'explications sur la distinction de catégorie. Or, il y a bel et bien des distinctions statutaires entre ces deux catégories, notamment dans la composition du conseil d'administration.

Est-ce que cela signifie que le privé (qui, à terme sera majoritaire en capital actif mais qui l'est déjà en actions) va automatiquement pouvoir dicter ses projets au public ? Quels seront les bras de levier dont vous pourrez disposer en cas de problème sur les objectifs ou l'affectation du capital ?

Les statuts proposés sont tellement larges qu'ils vont même jusqu'à envisager des investissements à l'étranger. Bref, ce n'est pas clair, du moins dans ma petite tête, mais je suis sûr que vous allez pouvoir me rassurer rapidement.

Deux autres questions qui me viennent à l'esprit. Quid de la synergie avec les autres projets de redéploiement économique du bassin ? Les statuts proposés ne limitent en rien le champ d'investissements sur le site du Val Saint-Lambert. Pourquoi ?

Venons-en maintenant au projet en tant que tel.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Le but poursuivi est de faire du site du Val Saint-Lambert, un site majeur en terme de tourisme, de culture et événementiel. ECOLO dit oui et soutient entièrement toute initiative de tourisme culturel intégré à cet endroit. Vous aurez notre soutien plein et entier pour cela.

Comme l'a dit le Député rapporteur lors de la réunion de commission, il n'est pas question de faire du site du Val Saint-Lambert un « Wégimont II ».

Pour le moment, des idées d'implantations d'activités de loisirs sont évoquées. Je n'arrive pas à voir nécessairement les synergies touristiques entre « piste de ski indoor », « aquaparc », « piste VTT » et le Val Saint-Lambert. Actuellement, le site du Val Saint-Lambert concerne plutôt un tourisme culturel et c'est bien ainsi. D'autres espaces à Seraing pourraient très bien accueillir du tourisme sportif.

J'ose espérer que nous aurons cette fois-ci l'occasion d'aborder ces projets dans les commissions ad hoc en temps et en heure ; que si des projets prennent forme, nous pourrons en discuter ensemble au lieu d'être mis devant un fait accompli ou de se rendre compte que le projet se dénature.

J'ai dit, Monsieur le Président.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. La parole est à M. le Député permanent PIRE.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes chers Collègues, je suis étonné que parfois pour des dossiers de cette importance, certains réservent leur virilité que je n'ai pas vu se manifester au cours de ces dernières années, pour des problèmes de pure forme. Mais l'essentiel n'est pas là, comme cela a été dit à cette tribune.

C'est vrai que je suis le premier peut-être ennuyé de présenter en commission un dossier de cette importance-là et dans des délais aussi courts. Simplement, pour ceux qui ont pris la peine de consulter les documents qui avaient été, ceux-là, transmis aux conseillers, ils auront constaté que les statuts ont fait l'objet d'un premier envoi le 9 juin et d'un second envoi le 17 juin.

C'est vrai - votre étonnement m'étonne toujours - la Députation permanente, vous le savez, travaille très vite. C'est vrai que certains auraient pu et on les a vu pratiquer comme cela dans certains exécutifs, auraient pu dire : nous regarderons cela au mois

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

de septembre, pourquoi pas au mois d'octobre. Nous avons dans un dossier de cette importance-là, particulièrement comme dans tous les autres, l'habitude d'approcher les problèmes très rapidement.

Le reproche que l'on peut faire, c'est que les tableaux qui reprennent les différentes participations des différents partenaires n'avaient pas été transmis. J'admets la critique et j'ai d'ailleurs, avec le style qui est le mien - on aime ou on n'aime pas ! - dit aux fonctionnaires qui étaient là que je le regrettais fondamentalement.

Mais depuis lors, depuis trois jours, je crois que chacun a eu le loisir de se rendre compte que ce dossier, pour le Pays de Liège, pour la Province de Liège, est d'une importance tout à fait capitale.

Ce n'est quand même pas tous les jours que l'on présente un tel projet : 25.000 m² de commerces, 12.500 m² de zone de loisirs ! Et c'est vrai que nous avons Wégimont, nous avons aussi Huy, nous avons les Prés de Tilff, nous avons la piscine olympique de Seraing mais c'est un projet qui est train de se développer dans tout ce qui se passe actuellement au Pays de Liège. Alors, vous ne viendrez quand même pas nous reprocher, si peut-être au mois de septembre, de marquer notre accord pour participer, par exemple, au développement, à la confirmation du caractère olympique de la piscine de Seraing.

C'est tout cela qu'il faut pouvoir faire et qu'il faut pouvoir approcher tout de suite.

Les précisions vous ont été données. Le tableau, on ne retiendrait qu'une seule chose. Il y a deux hypothèses : une hypothèse optimiste et une hypothèse pessimiste.

C'est vrai que la Province y va quand même d'un montant de 1.250.000 € ; c'est vrai que ce n'est pas une petite somme. Mais vous remarquerez dans les documents qui vous ont été transmis que même dans l'hypothèse la plus pessimiste, c'est-à-dire où finalement aucun des projets de loisirs ou de bureaux donne un résultat zéro, il reste bien sûr - et cela a été dit en commission, pour ceux qui ont écouté - la partie lotissements qui pour elle seule donne déjà une rentabilité de quelque 15%, je pense.

Alors lorsqu'il s'agit du redéploiement économique du Pays de Liège, particulièrement le bassin de Seraing et que j'entends des serésiens dire : est-ce qu'on ne reverrait pas cela au mois de septembre, je suis, je vous l'avoue sincèrement étonné.

Il s'agit ici d'un projet important pour le Val, pour bassin industriel de Seraing dont vous savez qu'il doit vraiment mobilisé, cristallisé les énergies, l'appui de tout le monde, que l'on soit de Verviers, de Huy-Waremme ou de Liège. C'est l'avenir du Pays de Liège qui en dépend et c'est vrai qu'il y aura des synergies, je

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

veux bien, avec Wégimont ; cela ne me dérange pas, bien au contraire. Vous le savez d'ailleurs Wégimont fait aussi l'objet de toutes nos attentions. On a eu l'occasion de vous l'expliquer en commission avec Julien MESTREZ. Donc, je dois dire que je comprends mal !

Simplement, dans un dossier comme celui-ci, et il faut nous préparer à en avoir d'autres dans les semaines, dans les mois qui viennent, et je l'espère, et je l'appelle vraiment de tous mes vœux, et tant pis si l'on a un dossier même la veille, je crois que nous devons tous mobiliser nos énergies pour faire face et aller très vite pour pouvoir appréhender le dossier.

Ici, ce que l'on vous demande, c'est très simplement de participer pour 1.250.000 €, c'est-à-dire à terme dans l'ensemble de la société immobilière pour 15,36% avec la société SPECI dont les statuts ont donné lieu à quelques questions dont notamment investissements à l'étranger ou pas. Il y a un certain nombre de juristes, voire même d'avocats dans l'assemblée, vous savez bien que lorsque l'on fait des statuts, ils doivent être le plus large possible.

Cette société-là, je souhaiterais qu'il y en ait un peu plus au Pays de Liège car puisque vous avez lu le dossier et que c'est vrai que les études ne viendront, je vous l'ai dit, au plus tôt qu'au mois de septembre, cette société-là prend le risque.

Nous, nous arrivons et nous disons : oui nous participons pour 1.250.000 € et cela fera 15% du total. Mais celui qui va prendre le risque, qui va donc faire des études, peut-être à fonds perdus, qui va donc faire toutes les procédures de demandes d'autorisation, de permis, d'étude d'incidences - et vous savez que ces études coûtent des millions - c'est cette société-là et vous trouvez anormal qu'au total, il ait 32,05% des parts ! Je trouve que c'est même trop peu, il devrait être majoritaire et nous devrions apporter le maximum.

Donc, c'est cette société-là qui va prendre tous les risques et il en faudrait un peu plus au Pays de Liège.

Une autre question avait aussi été posée : est-ce que les Cristallerie n'aurait pas quelle qu'opposition en disant on utilise le mot Val Saint-Lambert. Je vous dirai simplement que le Val Saint-Lambert, c'est un lieu géographique et c'est vrai - c'est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans la note au Conseil provincial - que c'est bien que l'on puisse quelque part profiter du nom prestigieux du Val Saint-Lambert car s'il est important pour la manufacture, pour les cristalleries telles qu'elles existent encore et avec d'autres noms au Pays de Liège, noms qui sont connus internationalement, il est évident qu'ici, dans cet ensemble très polyvalent où on va vraiment avoir une activité dont le bassin industriel de Seraing, dont le Pays de Liège, dont la Province de Liège, dont la Wallonie a bien

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

besoin, je pense que cet aspect positif, cette connotation très positive est extrêmement importante.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers Collègues, les précisions que je voulais apporter sur le fond ; pour la forme, nous en parlerons à d'autres occasions.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

M. DRION.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur DRION, vous voulez ajouter quelque chose.

M. DRION.- Je souhaiterais exprimer le vote de mon groupe et le justifier.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, je ne sais pas si nous assistons à un match de virilité portes fermées contre portes ouvertes. Toujours est-il que le groupe CDH-CSP votera la résolution qui lui est présentée.

Je ne reviens pas sur les difficultés de gestion du dossier mais j'ai bien entendu le Député permanente, et ça c'est une intervention que l'on peut qualifier d'historique en cette fin d'année judiciaire et scolaire, d'autres dossiers devraient venir sur la table de la Députation permanente.

Donc, rien que pour cela, nous pourrions dire : nous soutenons évidemment la démarche même si elle a été faite dans la précipitation. Mais plus fondamentalement, nous connaissons la difficulté du bassin industriel liégeois dans les prochains mois, dans les prochaines semaines, ayons la simplicité de dire qu'il faut être acteur, voire co-auteur dans un certain nombre de projets même s'il y a parfois du risque. Nous le jouerons mais nous serons votre partenaire sur d'autres projets que nous allons peut-être vous proposer.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. CREMER, la seconde fois !

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

M. CREMER (à la tribune).- Soyons très clairs et qu'on ne se trompe pas sur l'attitude du groupe ECOLO. On est d'accord avec l'objectif. Ne nous faites pas un procès d'intention sur quelque chose que nous n'avons pas dit. J'ai dit et j'ai terminé mon intervention en disant : pour autant qu'on aille vers un tourisme culturel intégré, nous y sommes entièrement favorables.

Donc, c'est simplement sur la méthode que j'intervenais.

Maintenant, ce que je regrette, c'est que j'avais posé toute une série de questions dans mon intervention auxquelles je n'ai pas eu de réponse. Je le regrette amèrement.

J'ai dit.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne demandant la parole, je clos la discussion générale. Avant de passer au vote des conclusions, je vous précise les désignations des candidats administrateurs au sein de la société qui seront M. GILLES, Député permanent et Mme CHEVALIER, Conseillère provinciale. Les délégués à l'assemblée générale : M. GILLES, M. MOTTARD, Député permanents, M. PATTACINI, M. STIENNON et M. CREMER.

Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

03-04/148 : Assemblées générales des sociétés intercommunales à participation provinciale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 03-04/148. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 21 juin pour examiner le document 03-04/148 concernant l'approbation de l'ordre du jour de la première assemblée générale de l'année 2004 et des comptes annuels de l'exercice 2003 - deuxième partie pour les intercommunales à participation provinciale suivantes :

- l'Association Liégeoise d'Electricité (ALE) ;
- le Centre hospitalier régional de La Citadelle ;
- les Services Promotion, Initiatives en Province de Liège (SPI+) ;
- la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) ;
- le Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle ;
- la Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie (SLF) et de sa filiale,
- la SLF Finances.

Aucune remarque n'ayant été formulée, c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que votre première commission vous propose d'adopter les projets de résolution annexés au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Il y a 7 résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 03-04/161 : Association Liégeoise d'Electricité (ALE) - modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 03-04/161. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. WARLAND, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 21 juin.

Sans qu'il y ait eu question, ni débat, votre première commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à l'Association Liégeoise d'Electricité - modifications statutaires. Je vous donne

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

le résultat du vote : 10 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/162 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) - modifications statutaires

(Voir procès-verbal).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 03-04/162. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. CREMER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CREMER, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. La première commission, réunie ce lundi 21 juin, a abordé un point relative aux modifications statutaires de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux. Le Député rapporteur a exposé brièvement le cadre de cette modification statutaire dont l'objet est de permettre à la CILE d'avoir des filiales.

La commission clôture la discussion en passant au vote ; la commission décidé d'approuver les modifications statutaires de la CILE par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/163 : Société de Leasing et de Financement - Finances

(SLF-Finances) - modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 03-04/163. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DENIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi afin d'examiner les modifications statutaires concernant la Société de leasing et de financement - Finances (SLF - Finances).

Aucune remarque n'ayant été formulée à ce sujet, votre première commission vous propose d'adopter les modifications statutaires par 10 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/149 : Prêts aux jeunes ménages - application de la loi du 24 mars 2003 modifiant la loi du 12 juin 1991

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 03-04/149. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. PATTACINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. PATTACINI, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce 23 juin pour examiner le dossier 03-04/149 : Prêts aux jeunes ménages - application de la loi du 24 mars 2003 modifiant la loi du 12 juin 1991.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Le Député rapporteur nous explique qu'il s'agit d'adaptations techniques pour se conformer à l'évolution de la législation.

Ce point n'ayant fait l'objet d'aucune question, je vous demande d'adopter le projet de résolution par 10 voix pour et une abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/150 : Approbation du projet des statuts de la Société coopérative à responsabilité limitée « Crédit social logement », société agréée par la Société Wallonne du Crédit social

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 03-04/150. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. SEVRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SEVRIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce mercredi 23 juin en vue d'examiner le projet des statuts de la Société coopérative à responsabilité limitée « Crédit social logement », société agréée par la Société Wallonne du Crédit social. Il s'agit du document 03-04/150 dont vous avez pu prendre connaissance.

M. le Député présente brièvement le projet qui ne suscite aucune remarque ou question. Il propose de désigner comme suit et proportionnellement à la composition du Conseil provincial ses représentants aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société : pour le PS - Mme Nicole DAHNER et M. Georges FANIEL ; pour le MR - M. Philippe DODRIMONT ; pour le CDH - M. Fredy CARPENTIER et pour ECOLO, votre serviteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

En qualité de candidats administrateurs, il propose pour le PS : M. Georges FANIEL et pour le CDH : M. Fredy CARPENTIER.

Cette proposition rencontre l'assentiment général et est adoptée à l'unanimité par les membres de la commission. Je vous invite donc à la suivre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/151 : Mise en non valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 03-04/151. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SMEETS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMEETS, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, fidèle à sa bonne habitude, le Président de notre septième commission résume brillamment le rapport de la Députation permanente. Il nous invite à corriger le document n° 151 ; les 32 créances dont il est question dans le troisième paragraphe représentent un montant de 4.315,97 €. Les chiffres mentionnés par erreur dans le document concernent le total des 49 créances.

Le débat étant ouvert et immédiatement clos, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif à la mise en non valeurs de créances dues à la médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/152 : Budget provincial 2004 - 2^{ème} série de transferts

Document 03-04/153 : Budget provincial 2004 - 2^{ème} série de modifications

Document 03-04/154 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires - 3^{ème} série

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour : documents 03-04/152, 153 et 154. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LECLERCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LECLERCQ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission a procédé, hier, à l'examen des dossiers relatifs au budget provincial 2004 : points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour.

Le premier document 03-04/152 : 2^{ème} série de transferts budgétaires.

Questions d'un commissaire.

Article 760/620000 : Domaine de Wégimont - rémunérations. Le commissaire s'étonne de la diminution de 67.660 euros pour ce poste. Cela correspondrait-il à une diminution de personnel ? Réponse : il s'agit d'une adaptation générale et cela concerne le personnel travaillant l'été.

Articles 735/613400 et 106/613400, le commissaire note ici une augmentation sensible des frais d'usage des véhicules provinciaux. Réponse : il convient d'ajuster ce poste à l'augmentation du prix de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

l'essence ; il faut aussi intégrer les réparations de véhicules accidentés et la mise en circulation de deux nouveaux véhicules. Question subsidiaire : qui choisit les véhicules ? Réponse : un appel d'offre est lancé avec cahier des charges (comme il se doit). Réponse additionnelle d'un autre commissaire : on peut trouver tout cela sur le site de la Province.

Article 871/612000 : laboratoires, dispensaires et services de santé. Le commissaire s'interroge à propos de l'augmentation importante des honoraires. Réponse : il s'agit en effet des honoraires d'un médecin chargé d'analyses.

Article 849/640636 : interventions sociales et famille - subsides accordés dans le cadre de la problématique des assuétudes. Le commissaire se demande si dans ce domaine, une diminution de 1.498 euros ne signifie pas, dans le chef de la Députation permanente, une politique moins pugnace. Réponse : la Maison du social organise elle-même différentes activités, d'où les économies à ce poste.

Sans autre question ou remarque, votre septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au budget provincial 2004 - 2^{ème} série de transferts.

Deuxième document 03-04/153 : 2^{ème} série de modification budgétaires.

Article 104/613503 : cotisation à l'asbl « Association des provinces wallonnes ». Un commissaire s'étonne de l'augmentation et se demande à quoi elle va servir. Réponses avancées par plusieurs intervenants : en plus de la régularisation d'exercices antérieurs, l'asbl a demandé cette augmentation pour différentes actions qu'elle a explicitées lors d'une réunion de ses instances. Cette demande a été votée par l'Association à l'unanimité, moins une voix. Il s'agit donc d'un plan d'actions proposé de l'extérieur. En cas de désaccord, l'alternative pourrait être de quitter l'Association, mais ce n'est pas la position de la Députation permanente.

Budget extraordinaire - article 922/292300 : prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales. Un autre commissaire remarque une augmentation importante de ce poste : 1.313.000 euros. La réponse, très simple, fait état d'une augmentation très importante également des demandes.

Sur ce dossier, votre septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif au budget provincial 2004 : 2^{ème} série de modifications.

Quant au document 03-04/154 : emprunts de couverture des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

dépenses extraordinaires de 2004 - 3^{ème} série, il n'a suscité ni question, ni remarque et votre septième commission vous propose de l'adopter aussi par 9 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les trois points. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 03-04/152.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 03-04/153.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 03-04/154.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

Document 03-04/155 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

Document 030-04/156 : Avis à donner sur le budget de l'exercice 2005 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour : documents 03-04/155 et 156. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, deux dossiers qui peuvent effectivement être joints.

Le Président de la septième commission, selon sa bonne tradition, nous présente les deux dossiers en un rapport de synthèse clair et précis.

Un conseiller s'étonne de ce qu'à l'examen du budget d'un côté, 2004 tel que modifié, du budget 2005, on arrive au même boni et il se demandait donc dans un moment de distraction, si ces deux établissements avaient calqué leur budget l'un sur l'autre. Mais comme le Député permanent était très vigilant, il lui a simplement précisé, avec la délicatesse qu'on lui connaît, qu'il s'agissait du même établissement.

Cela étant, le commissaire intéressé par ce dossier s'est ravisé, a constaté sa légère erreur et par 11 voix pour et 3 abstention, ces deux dossiers sont soumis à votre vote de cet après-midi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 03-04/155 : modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2004.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le document 03-04/156 : avis que nous donnons sur le budget de l'exercice 2005.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/157 : Octroi en faveur de la S.A. Belgacom Mobile d'une servitude de passage sur la propriété provinciale du Bois de Saint-Laurent à Liège (Angleur)

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 03-04/157. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme WALTHERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WALTHERY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie pour la lecture du document 03-04/157. Celui-ci consiste en l'installation d'un nouveau relais de mobilophonie sur un pylône HT dans la propriété boisée du Sart-Tilman.

Un commissaire demande aux directrices quelles seront les distances prévues entre les habitations et l'antenne de mobilophonie. Par rapport au premier terrain avoisinant, l'antenne se trouve à une distance entre 50 et 60 mètres.

Un autre commissaire veut savoir s'il existe des dédommagements prévus pour les propriétés sur lesquelles passeront les tranchées. Le Député permanent, M. Georges PIRE, précise que pour ce type d'implantation les normes étudiées par la Région wallonne sont toujours respectées et que les tranchées se font sur des chemins existants. Cette servitude de passage étant sur la propriété provinciale, elle a été examinée par les services techniques, les services patrimoine de l'Administration centrale et les services

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

agricoles de la Province de Liège.

Un autre commissaire s'interroge sur le fait que l'indemnité annuelle de 1.000 euros ne soit pas indexée. Ce commissaire suggère que cette somme soit indexée.

Les membres de la commission sont donc amenés à voter sur une proposition d'amendement qui est approuvé à l'unanimité.

Donc, c'est avec 10 voix pour et 2 abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter ce projet de résolution.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Vous avez trouvé sur vos bancs le document rectifié selon le souhait de la commission d'indexer le montant de l'indemnité compensatoire.

Le paragraphe suivant a été ajouté dans les attendus : « Attendu qu'il y a lieu de lier le montant de l'indemnité compensatoire aux fluctuations de l'indice santé selon la formule d'indexation usuellement reprise dans les contrats et conventions de la S.A. Belgacom ».

Par ailleurs, un article 2 a également été ajouté. Il stipule que l'indemnité annuelle compensatoire est ajustée annuellement à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention et ce, en fonction des fluctuations de l'indice santé avec application de la formule :

Montant de base x index du mois qui précède le mois de l'ajustement

Index du mois qui précède le mois de la signature de la convention

Je pense que c'est le souhait de la commission et c'est pour cela que nous le présentons ainsi.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. BRUYERE. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRUYERE (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la S.A. Belgacom Mobile (Proximus) sollicite notre assemblée pour obtenir un droit de passage sur une propriété provinciale.

Proximus souhaite acquérir un accès au pylône de la firme Elia pour effectuer des travaux de raccordement et les besoins de maintenance.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

L'opérateur de téléphonie mobile souhaite réaliser une tranchée permettant d'enfouir des câbles destinés à l'alimentation de la station de mobilophonie. Il s'agirait d'installer sur un pylône de haute tension 3 antennes GSM de 900 MHz et 3 antennes UMTS pour les GSM de la troisième génération, un nouveau besoin que les opérateurs tentent de créer. Ce pylône de haute tension est situé Route du Condroz à Angleur.

Si les antennes sont placées à cet endroit, elles seront situées à 50/60 mètres de terrains de sports et à 100 mètres d'habitations. Voilà qui est bien regrettable. Nous sommes dans un lieu où il serait tellement facile d'implanter des antennes GSM à 300 mètres de lieux habités. En fait, l'opérateur souhaite ici faire l'économie d'un mât.

La modification de l'emplacement des antennes GSM ne modifiera pas la norme fédérale de 20,6 V/m que nous souhaiterions ramener à 0,6 V/m, mais ceci devrait être discuté dans un autre lieu. La limite de 0,6 V/m qu'il faudrait appliquer aujourd'hui dans le cadre du principe de précaution, est une recommandation d'un nombre important de scientifiques sur le plan international, recommandation faite déjà en 2000 dans la résolution de Strasbourg. Il faut souligner le fait que les réseaux GSM peuvent parfaitement fonctionner tout en respectant ces limites d'exposition dans l'habitat.

La Province n'a d'ailleurs pas de compétence en la matière. C'est le Ministre wallon de l'Environnement qui décide. Les collèges communaux n'ont qu'un pouvoir d'avis.

Ces exigences sont préconisées par des études de niveaux universitaires. Je citerai simplement trois universitaires ayant réalisés des recherches en toute indépendance :

- le Professeur Roger SANTINI, de France ;
- le Professeur HYLAND, de Grande Bretagne ;
- le Docteur Neil Cherry, de Nouvelle Zélande.

Le rayonnement électromagnétique provoque des effets thermiques (échauffement interne des tissus organiques) et athermiques (sans cet échauffement) sur les organismes vivants. Je vous suggère de consulter le site www.teslabel.be. Vous y trouverez notamment l'appel de Fribourg. Au départ, il s'agissait de 28 médecins de spécialités différentes ayant constaté des effets négatifs sur la santé de leurs patients : manque de concentration, fatigabilité, irritabilité, nausées, somnolence, effets cardiovasculaires, etc. Actuellement, on dénombre 72 médecins ayant signé cet appel.

Notre groupe vous propose de refuser ce dossier. La Députation permanente pourrait demander à l'opérateur Proximus de placer ses antennes à un autre endroit afin de pouvoir respecter le principe de précaution. Nous ne souhaitons pas empêcher les opérateurs

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

d'installer des antennes de téléphonie mobile mais nous souhaitons que ces installations respectent la santé des habitants.

Ne nous rendons pas responsables, même indirectement, d'une exposition de la population riveraine à des rayonnements de micro-ondes pulsées, une forme d'agression physique avec comme conséquences la détérioration de leur qualité de vie à court terme et des risques de maladies plus pernicieuses à long terme.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Nous votons sur une servitude, nous ne sommes pas dans le fond du problème mais enfin je vous ai laissé aller jusqu'au bout.

M. GENET.- Il ne faut pas pousser ; c'est la même chose !

M. LE PRESIDENT.- Non, ici on concède une servitude.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, j'hésite en effet après vous avoir entendu à venir à cette tribune car nous partageons tout à fait les préoccupations de notre collègue quant aux dangers potentiels de certaines ondes et de certaines antennes GSM. D'ailleurs, des études intéressantes ont été faites à l'Université de Liège à cet égard. Le principe de précaution a été décidé, à l'initiative du Ministre de l'Environnement de la Région wallonne et des directives ont été données.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le lui dire en commission, les fonctionnaires délégués de la Région wallonne qui seront amenés à trancher tant sur la demande de permis en tant qu'urbanisme que sur le permis d'exploiter, bref ce que l'on appelle aujourd'hui le permis unique, appliqueront les règles qui ont été déterminées par l'ensemble du Gouvernement wallon. Et c'est donc à ceux-là que je fais confiance.

Ici, la question qui nous est posée n'est pas de savoir si on autorise ou pas cette antenne ; nous sommes interrogés en tant que propriétaire d'une parcelle afin de savoir si nous autorisons une tranchée.

Pour le reste, je fais confiance à ce qui a été décidé par le Gouvernement et à ce qui sera appliqué par ceux qui seront chargés de le faire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Y a-t-il

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

d'autres demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/158 : Construction d'un Centre de formation de tennis de table à Blegny - conclusion d'un bail emphytéotique

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 03-04/158. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions. C'est bien les conclusions d'un bail emphytéotique ici, Monsieur BRUYERE ; on ne va pas discuter du tennis de table.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- A propos de ce bail emphytéotique, le Député permanent responsable explique que la commune de Blegny et la Province de Liège sont associées.

Un commissaire se demande s'il n'aurait pas été possible d'obtenir des subsides de la Région wallonne au niveau énergétique ; la Fédération de tennis de table obtenant les responsabilités du propriétaire.

Le Député provincial signale que la Province ne se priverait pas de possibilités d'obtenir d'autres subsides. Mme la Directrice-Architecte nous signale qu'elle a interrogé les services de la Région wallonne pour en conclure qu'il n'est pas possible d'obtenir des subsides dans le cadre de l'opération UREBA.

Pour les votes : à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/164 : Cession à l'ALE des parts sociales détenues par la Province de Liège dans le capital de la SOCOLIE

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 03-04/164. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi et a examiné le problème de la cession à l'ALE des parts sociales détenues par la Province de Liège dans le capital de la SOCOLIE.

Un tout petit historique, si vous voulez bien.

Le 1^{er} avril 2004, le conseil d'administration de la SOCOLIE a accepté que la cession par la Province de Liège de ses 182.413 parts puisse se faire envers l'ALE. Cet accord a été marqué par le conseil d'administration à l'unanimité. Pour mémoire, ces parts sont de 250 € et représentent un capital libéré de 27,4 millions d'euros.

En contrepartie de cette cession, l'ALE attribuerait à la Province de Liège 554.063 parts ALE dans le capital E, indicé 1 (à 49,58 € la part), correspondant exactement au 27.400.000 € du capital qui était libéré par la Province en SOCOLIE.

Cette proposition a pour finalité d'une part, de renforcer la participation de la Province au sein de l'ALE et plus particulièrement au sein du 3^{ème} secteur qui a été créé en mai dernier, le 11 mai exactement, par l'assemblée générale de l'ALE et d'autre part, de renforcer inversement la participation de l'ALE au sein de SOCOLIE qui passerait ainsi de 21 à 63%.

En ce qui concerne la Province, il s'agit d'une opération entièrement blanche puisque l'ALE garantit une rémunération identique du capital libéré à celle que ce même capital aurait produit en SOCOLIE, c'est-à-dire de l'ordre approximativement de 6,25%.

Pour ce qui concerne l'ALE, au sein de laquelle la représentation de la Province se trouve renforcée, elle porte donc sa participation en SOCOLIE de 21 à 63%. Cette modification est extrêmement importante dans la mesure où la SOCOLIE représente l'essentiel de l'actionnariat wallon de SPE.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Or, il faut savoir que dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, l'ALE qui sera dorénavant confinée au rôle de gestionnaire de réseau de distribution, a trouvé un accord avec SPE aux termes duquel SPE est désigné comme fournisseur par défaut pour les clients qui deviendront éligibles dans le futur ; deuxièmement, SPE indemnise bien sûr l'ALE pour son apport de clientèle et troisièmement, un important ancrage liégeois sera conservé, notamment pour les services bureaux liés à la commercialisation.

Dans ces conditions, il était évidemment essentiel que l'ALE augmente significativement sa participation en SPE, ce que permet notamment la délibération qui est soumise à votre approbation.

Il est important de souligner, à la demande d'un commissaire, que les organes de gestion de la SOCOLIE sont maintenus dans leur composition actuelle ; l'ALE confirmant purement et simplement les désignations qui ont été faites par notre assemblée.

Votre première commission vous propose d'accepter ledit rapport par 10 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution ;

Document 03-04/165 : Services provinciaux : marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement de bureaux dans le bâtiment administratif (lot 1 : gros-œuvre et parachèvements) à la Haute Ecole Léon-Eli Troclet (siège de Jemeppe, sis Avenue de Montesquieu, 6 à Jemeppe)

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 03-04/165. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième commission, réunie ce lundi 21 juin, a examiné le document référencé 03-04/165 ayant pour objet : marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement de bureaux dans le bâtiment administratif (lot 1 - gros-œuvre et parachèvements) à la Haute Ecole Léon-Eli Troclet, siège de Jemeppe, sis Avenue de Montesquieu à Jemeppe.

Un commissaire a demandé à connaître les composantes de la peinture synthétique spécifiée au cahier des charges. Les explications requises lui ont été communiquées. La peinture est essentiellement à base de résine alquide.

Aucune autre question, ni remarque n'ayant été formulée, le Président passe au vote. C'est par 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au document 03-04/165.

M. le PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. MERCENIER. Pour la peinture, vous avez eu la réponse, je suppose !

M. SMEETS.- Monsieur le Président, vous avez des commentaires superflus !

M. LE PRESIDENT.- Non, non parce que je suppose que la réponse pour la peinture a été donnée en commission. C'est ce que j'ai voulu dire.

M. DRION.- Si on ne peut pas rire en fin d'année scolaire !

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en ces jours à Budapest se tient un congrès important à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé, sur les pollutions à l'intérieur des habitations et des lieux de travail et leurs effets sur la santé.

Il serait donc malvenu de voter aujourd'hui pour un projet de travaux qui prévoit l'emploi à l'intérieur de peintures, comme on l'a dit, à base de résine alquide dont les effets sur la santé sont connus et reconnus par le monde médical : maux de tête, somnolence, allergie. Les solvants utilisés, tel le white-spirit, sont eux aussi mis en cause à Budapest pour leurs effets cancérigènes notamment.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

Lors de la réunion de la huitième commission du mois dernier, donc pas ce lundi, le mois passé, vous nous aviez répondu que vous cherchiez des solutions alternatives aux peintures synthétiques toxiques.

Ce lundi, en huitième commission, vous nous avez répondu que les peintures naturelles sont plus chères et c'est pour cette raison que vous ne voulez pas les utiliser. Si c'est là la conclusion de vos recherches, vous comprendrez que nous ne pouvons vous approuver.

Merci d'être attentif aux résultats du congrès de Budapest et aux directives européennes en préparation sur les pollutions intérieures pour être novateur dans vos choix techniques et aussi tenir compte de leur impact sur la santé et l'environnement.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, vous l'avez dit vous-même : le débat a eu lieu en commission et les réponses ont déjà été apportées.

M. LE PRESIDENT.- Je le supposais, je n'étais pas là.

M. PIRE, Député permanent.- Quant aux pollutions intérieures, nous sommes les seuls à avoir un service, le SAMI, pour mesurer les pollutions intérieures.

M. DRION.- Il y a une demande de report ?

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. MERCENIER.

M. MERCENIER (de son banc).- Si le SAMI pouvait intervenir dans les bâtiments provinciaux, je demanderais qu'il étudie l'état de l'air dans les bureaux, là où nous allons nous réunir.

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 03-04/166 : Enseignement : modifications de structures dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et dans l'enseignement secondaire en alternance (CEFA) au 1^{er} septembre 2004

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 03-04/166. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, Mme DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre sixième commission s'est réunie ce mardi 22 juin 2004 afin d'examiner le document 03-04/166 : modifications de structures dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et dans l'enseignement secondaire en alternance (CEFA) au 1^{er} septembre 2004.

Un conseiller a posé la question de savoir pourquoi on supprimait à l'IPES Hesbaye le 3^{ème} degré TQ 6^{ème} année de la section « techniques de boulangerie-pâtisserie-chocolaterie » ; était-ce parce que cette section n'était plus intéressante ? La réponse qui lui fut fournie était que ces spécialités étaient reprises en section professionnelle.

A plusieurs reprises, un conseiller s'est inquiété de savoir si les diverses sections entre autres alliant sport et études n'allaient pas nécessiter une extension de budget ou avoir une incidence sur la grille horaire.

Il lui fut répondu que des partenariats sont prévus avec les clubs locaux pour l'utilisation des infrastructures existantes et que le volume des heures consacrées au sport est d'environ 10 heures et qu'il faut d'abord finaliser la programmation avant de pouvoir budgétiser complètement.

Le Député en charge du dossier nous sensibilise au fait qu'actuellement un jeune qui se consacre au sport le fait souvent au détriment de ses études. L'ouverture de section sport-études permettra donc aux jeunes de s'essayer éventuellement, de percer même dans une discipline sportive mais en lui permettant d'obtenir un diplôme qui sera peut-être nécessaire plus tard pour son avenir.

Un autre commissaire se demande pourquoi à l'IPES Hesbaye on ouvre une option équitation et à l'IPEA La Reid, une 6^{ème} année

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004.

« agent qualifié dans les métiers du cheval ». N'y aurait-il pas là double emploi ?

Pour l'option équitation à l'IPES Hesbaye, il s'agit d'une option qui sera surtout ouverte aux étudiants possédant déjà un cheval ou se situant déjà à un certain niveau en équitation. Pour les élèves ne possédant de chevaux, nous pensons à une collaboration avec des éleveurs pour une mise à disposition. Quant à la section agent qualifié dans les métiers du cheval, elle ne concerne pas les mêmes étudiants.

C'est par 6 voix pour et 3 abstentions que notre sixième commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2004, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'aujourd'hui à 18 heures, il y a la remise des prix « design 2004 - concours aménagements 2004 » à laquelle vous êtes conviés, ici au Palais provincial, à l'invitation de M. le Gouverneur et de M. MOTTARD et l'ensemble de la Députation permanente évidemment.

En application de l'article 51 de la Loi provinciale et l'article 56 de notre Règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mmes et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2004

tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16 h 30.